

Rabat, le 30/09/2014

COMMUNIQUE DE PRESSE N°16/2014

Aid Al Adha 1435: l'ONSSA renforce la surveillance sanitaire du cheptel et prévoit des mesures d'encadrement et de sensibilisation

A l'occasion de la fête de l'Aid Al Adha 1435, l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) informe l'opinion publique que la situation sanitaire du cheptel national, notamment les ovins et les caprins, est bonne. Ce résultat est le fruit des efforts déployés par les éleveurs d'une part, et d'autre part, du programme national de surveillance sanitaire du cheptel, de l'encadrement sanitaire rapproché, des campagnes de vaccination et de traitement des animaux contre les principales maladies contagieuses, réalisées par les services vétérinaires de l'ONSSA tout au long de l'année.

Par ailleurs, et dans le cadre des mesures d'accompagnement prises par l'ONSSA à cette occasion, un contrôle vétérinaire régulier est assuré par les services vétérinaires de l'ONSSA au niveau des points de vente des animaux autorisés par les Autorités Locales pour cette fin.

De même et en vue de sensibiliser les citoyens au bien être des animaux, aux opérations d'abattage, à l'examen des carcasses et des abats ainsi qu'à la conservation des viandes et des peaux et la préservation de l'environnement, l'ONSSA diffusera sur 5 radios nationales, certains journaux ainsi que sur son site web (<http://bitly.net/lCrfUG>) , des conseils sanitaires et hygiéniques pratiques. Il mettra également en place un dispositif de permanence vétérinaire sur l'ensemble des Provinces et Préfectures du Royaume que les citoyens peuvent contacter directement le jour de l'Aïd par téléphonie via la liste des numéros publiée sur le site web de l'ONSSA (www.onssa.gov.ma)

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre des missions de l'ONSSA visant la protection de la santé du consommateur et la préservation de la santé animale.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du ministère de l'agriculture et de la pêche maritime, créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Contact : M. Abderrahman Hansal
Tél : 06 73 99 78 38

www.onssa.gov.ma